

-----  
VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL  
CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL  
-----

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2019**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel tenue conformément aux dispositions de l'article 319 de la Loi sur les Cités et Villes, le 9 décembre 2019, à 19 h 00, en la salle des délibérations du Conseil, laquelle session est sous la présidence du Maire Vincent Deguise et les membres suivants sont présents: Serge Baron, Jean-Guy Cournoyer, Mélanie Gladu, Michel Latour, Jacques Renaud et Ginette Richard. Le Directeur général et Secrétaire-trésorier, M. Martin Valois, est également présent.

### **INTERPELLATION VERBALE**

#### **Avis de convocation**

Le Directeur général et Secrétaire-trésorier donne lecture de l'avis de convocation de la séance extraordinaire qui fut signifié à chaque membre du Conseil, le 5 décembre 2019.

«AVIS SPÉCIAL vous est donné par le soussigné, Directeur général et Secrétaire-trésorier de ladite Ville, qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette Ville est convoquée par les présentes par son Honneur le Maire Vincent Deguise, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, le 9 décembre 2019, à 19 h 00 et qu'il sera pris en considération le sujet suivant, savoir:

- Adoption du budget non consolidé de la municipalité et du programme triennal

NOTE: Conformément aux dispositions de l'Article 474.2 de la Loi sur les Cités et Villes, les délibérations et la période de questions, lors de cette séance, porteront **exclusivement** sur le budget et le programme triennal.

### **RÉSOLUTION C-19-076**

#### **Adoption du budget non consolidé de la municipalité et du programme triennal pour l'année 2020**

Il est proposé par M. Jean-Guy Cournoyer,

Appuyé par Mme Ginette Richard,

QUE le budget non consolidé de la municipalité, s'élevant à 4 983 075 \$ pour l'année 2020 soit adopté tel que soumis.

QUE le programme triennal pour cette même année soit adopté tel que soumis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RAPPORT DU MAIRE**

Monsieur le Maire fait son commentaire sur le budget 2020.

**RÉSOLUTION C-19-077**

**Levée de la séance**

Il est proposé par M. Jean-Guy Cournoyer,

Appuyé par Mme Mélanie Gladu,

QUE la présente séance soit close.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Maire

---

Secrétaire-trésorier